



ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE

n° 28

DÉCEMBRE 2014

Lettre d'information



*De haut en bas, de gauche
à droite : Xavier Michel,
Michaëlle Jean, Cedric Sinarinzi,
Clément Duhaime.*

2 ÉDITORIAL

du président Laurent Dejoie

3 ACTUALITÉS

- Michaëlle Jean à la tête de l'OIF
 - 2014 La langue française dans le monde
 - L'ANF à l'université d'Alexandrie, entretien avec Albert Lourde, son recteur
-

6 REGARDS CROISÉS

Coopération notariale franco-cambodgienne

8 VIE DES CHAMBRES

La belle vitalité des Chambres notariales

15 ANF EN ACTION

Le nouveau site de l'ANF

16 CONVERGENCES

- Xavier Michel, droit et francophonie économique
- African Business avec Cedric Sinarinzi

ÉDITORIAL



LAURENT DEJOIE,
Président de l'Association
du notariat francophone

Au moment où j'écris ces lignes, mes pensées vont à mon ami Abdoulaye Harissou, secrétaire général de notre association. Il se trouve incarcéré à Yaoundé depuis plusieurs semaines. Je veux l'assurer de notre indéfectible amitié et former le vœu que dans les procédures dont il est l'objet, les droits humains et les conventions internationales et son intégrité seront totalement respectés.

FRANCOPHONIES

Comme l'aurait souhaité Abdoulaye Harissou, la vie de l'association continue. Représentée à Dakar, lors du sommet de la Francophonie, elle est intervenue aux débats du réseau des OING. Elle a participé à Paris au colloque du Réseau des associations professionnelles de la francophonie (RAPF). Il s'est agi à chaque fois de souligner le rôle de la francophonie dans le développement économique.

Je veux me féliciter à ce sujet de voir plusieurs rapports publiés en France qui mettent en avant l'intérêt de la francophonie pour le développement économique des pays francophones, notamment celui qui a été rédigé par Jacques Attali.

Au partage de la langue, à la diversité culturelle et juridique, s'ajoute le vecteur économique de la francophonie. Au-delà du constat de la croissance africaine, il y a là une véritable prise de conscience des atouts de la francophonie économique.

MICHAËLLE JEAN ÉLUE À L'OIF

En cette période de fin d'année, je forme le souhait que la nouvelle Secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean, à qui j'adresse mes félicitations francophones, prendra en compte cette dimension économique de la francophonie pour en faire une de nos valeurs partagées. ■

La Lettre d'information
de l'ANF est éditée par
l'Association du Notariat
Francophone

60 bd de La Tour Maubourg
75007 Paris
www.notariat-francophone.org
contact.francophonie@notaires.fr

Directeur de la publication
LAURENT DEJOIE
Président de l'ANF

Responsable éditoriale
ANNE MARIE CORDELLE
01 44 90 30 00
anne-marie.cordelle.csn@notaires.fr

Rédaction en chef déléguée
ALAIN GRUMBERG
grumberg@futuringpress.com

FUTURING PRESS
37, rue de Bellefond
75009 Paris
01 48 78 02 17
www.futuringpress.com

Direction artistique
MARION BRISSON
06 22 58 37 55
marion.chap@orange.fr

Coordination d'impression
PUBLINOT
44, rue du Général Foy
75008 Paris

Une femme à la tête de l'OIF



MICHAËLLE JEAN a été élue Secrétaire générale de l'OIF, le 30 novembre 2014, lors du 15^e sommet de la Francophonie qui se tenait à Dakar au Sénégal. Canadienne d'origine haïtienne, elle succède à Abdou Diouf, ancien président

du Sénégal. Femme d'État, diplomate, animatrice de télévision et journaliste, elle a occupé le poste de gouverneure générale du Canada de 2005 à 2010. Dans sa première intervention, Michaëlle Jean s'est fixée pour objectif de donner « *une nouvelle impulsion à la francophonie... Ensemble, traçons le chemin d'une francophonie moderne et tournée vers l'avenir. La francophonie du XXI^e siècle sera au service et à l'écoute des jeunes et des femmes. Prospère, elle conjuguera l'accroissement des échanges et le développement humain et durable pour tous.* » ■

Les francophones toujours plus nombreux

À LA VEILLE du 15^e sommet de la Francophonie, qui s'est tenu fin novembre à Dakar au Sénégal, Clément Duhaime, administrateur général de l'Organisation internationale de la francophonie, et Alexandre Wolff, responsable de l'Observatoire de la langue française, ont présenté l'édition 2014 de *La langue française dans le monde*.

Avec 274 millions de locuteurs (+ 7% entre 2010 et 2014), dont 212 millions font un usage quotidien, la langue française est :

- la 5^e la plus parlée dans le monde ; avec l'anglais, elle est la seule langue parlée sur les cinq continents ;
- la 4^e langue d'Internet ;
- la 3^e langue des affaires dans le monde après l'anglais et le chinois ;
- la 2^e langue d'information nationale dans les médias ;
- et la 2^e la plus apprise dans le monde.



C'est en Afrique que la langue française se développe le plus.

Une perspective qui appelle un besoin croissant d'enseignants. Dans le primaire, il faudrait recruter 900 000 nouveaux en Afrique subsaharienne d'ici à 2015. Comme l'a déclaré Clément Duhaime : « *La force de la francophonie, c'est son combat pour la diversité... la langue française est au cœur de l'action de l'organisation* ». Il a souligné à quel point la dynamique francophone est portée par de multiples organisations, programmes et réseaux, jusqu'au sein de la société civile avec notamment le Réseau des associations professionnelles francophones dont l'ANF, membre fondateur, siège au bureau. ■

>>>

L'ANF invitée à la rentrée de l'université Senghor

L'ANF, représentée par Laurent Dejoie, président, et Anne-Marie Cordelle, déléguée générale, a participé en septembre 2014 à la rentrée de l'université internationale Senghor d'Alexandrie (Égypte), à l'invitation de son recteur, Albert Lourde. L'université Senghor, un des quatre opérateurs de la Francophonie¹, a pour vocation de former et de perfectionner les cadres de haut niveau des secteurs public et privé de l'Afrique et, ainsi, de contribuer à son développement. Toutes les formations, de niveau « master », sont professionnalisantes,

pour certaines à distance, pour d'autres au sein de campus décentralisés en Afrique (Abidjan, Djibouti, Ouagadougou, Rabat) et plus récemment en Hongrie. L'université Senghor développe de nombreux partenariats à l'instar de celui conclu avec l'ANF pour la création d'un master II sur le droit au service de la sécurisation des investissements en Afrique. Lire ci-dessous l'entretien du recteur Lourde. ■

1. Les autres étant : TV5, l'association internationale des maires francophones et l'Agence universitaire de la francophonie.

Entretien avec le recteur Albert Lourde

DEPUIS SON INAUGURATION en 1990, l'université Senghor a dispensé 1 500 masters à autant d'étudiants issus de 37 pays et assuré des formations professionnelles à plus de 3 000 cadres. Très attachée aux partenariats, l'université en a noué un avec l'ANF dans la perspective de la création, à la rentrée 2015, d'un master sur la sécurité juridique et les droits humains. Le recteur de l'université, lui-même professeur de droit, œuvre au développement de formations de haut niveau, de très grande qualité, qui correspondent aux besoins des pays et qui conduisent à l'emploi.

Quel est le contenu du master développé avec l'ANF ?

Il s'agit d'un master sur le droit des affaires fran-



cophonies en Afrique qu'on appelle le droit Ohada. Ce système juridique a été mis en place pour permettre aux investisseurs de participer au développement du continent. Pour que les capitaux se dirigent vers l'Afrique, il faut une sécurité juridique qui n'existait pas auparavant.

A qui s'adresse-t-il ?

L'université Senghor a été créée pour former les élites africaines des secteurs public et privé. Les étudiants

sont soit des cadres supérieurs des administrations publiques, notamment des ministères économiques, soit des chefs d'entreprises. Il est bon que les décideurs politiques, administratifs et économiques soient au courant des règles de l'Ohada.

Quelle est votre vision du développement économique et financier de l'Afrique ?

L'Afrique est un continent émergent avec une croissance moyenne du PIB de 6%. La classe moyenne a pris de l'ampleur. Il y a un développement économique. Par conséquent l'Afrique devient un marché. Les pays qui souhaitent y travailler nous sollicitent pour des formations. En septembre, nous avons conclu une convention avec la Hongrie pour l'établissement d'un campus Senghor à Szeged pour des formations sur le développement africain. Tout aussi récemment, l'académie diplomatique du Vietnam m'a fait une demande similaire lors d'une mission à Hanoi.

La francophonie a-t-elle le vent en poupe ?

Il y a une demande considérable de francophonie, elle est en plein développement. C'est la réponse à la demande qui pose problème. En Égypte même, sans aucune incitation et sans aide, une vingtaine de filières universitaires ont été mises en place à Alexandrie et au Caire pour former des cadres égyptiens à la langue française.

Le droit continental est-il un vecteur de promotion de la francophonie ?

Près de 70% des pays dans le monde utilisent le droit continental. Il est beaucoup plus perfectionné que la Common Law. Avec le droit continental, il n'y aurait pas eu la crise des subprimes dûe à la faiblesse du droit anglo-saxon, imprécis et ne présentant pas toutes les garanties.

Le rôle des notaires francophones est-il important ?

Indéniablement. Ils sont proches des populations. Ils mettent en œuvre le droit. Dans les pays anciennement colonisés par la France, c'est le droit français qui est appliqué. C'est un barrage à l'anglophonie. Les grands concepts de droit français, comme celui de force majeure, sont intraduisibles en anglais. La langue française n'est pas qu'une langue culturelle, elle conduit à l'emploi, elle fonde de grandes réussites scientifiques et technologiques. ■

En savoir plus

www.usenghor-francophonie.org

SE FORMER AU DROIT OHADA À PARIS

Depuis octobre 2014, une nouvelle formation initiée par les universités Paris 13-Nord et Panthéon-Assas permet d'obtenir le *Diplôme Inter Universitaire (DIU) Juriste Ohada*¹.

L'objectif est de former les futurs spécialistes et praticiens du droit Ohada (avocats, notaires, juristes d'entreprises et institutions nationales, régionales ou internationales) par l'acquisition et/ou la consolidation de leurs connaissances.

L'enseignement dispensé est proposé en formation initiale et en formation continue².

Pour y accéder, il faut être titulaire d'un master 1 en droit ou faire valoir une équivalence au titre de la validation des acquis professionnels (VAP)³. Le diplôme est placé sous l'égide de l'Association Henri Capitant des amis

de la culture juridique française. Il est aussi soutenu par le cabinet d'avocats international Eversheds⁴. Le Conseil supérieur du notariat et l'ANF figurent parmi les partenaires. Deux notaires africains, Ahmadou Touré (Mali) et Régine Dooh Collins (Cameroun) font partie du corps enseignant pour les cours relatifs aux actes uniformes sur le droit des sociétés commerciales et celui des sûretés ■

1. <http://www.univ-paris13.fr/dsps/les-formations-de-lufr/diu-ohada>

2. Le coût est respectivement de 1 000 et 4 000 €. La formation a lieu d'octobre à juin, à raison d'une ou deux journées par semaine.

3. Pour les équivalences, se reporter à l'adresse :

<http://www.ciepf.fr/en/enic-naricfr>

4. <http://www.eversheds.com/>



Autour de Jean Deleage, délégué CSN pour l'Asie du Sud-est, la délégation des 15 futurs notaires cambodgiens, dont Pann Veasna (le 1^{er} en partant de la gauche), en visite au CSN le 24 novembre 2014.

Coopération notariale franco-cambodgienne

Pann Veasna¹ vient du Cambodge. Il fait partie de la quinzaine de stagiaires accueillis pendant six mois par des offices notariaux en France dans le cadre d'une coopération internationale développée par le Conseil supérieur du notariat. Ainsi le CSN contribue à la création de nouveaux notariats. Pann Veasna a été formé par l'École royale du notariat du Cambodge. Il a suivi son stage auprès de Laurent Dejoie, président de l'ANF et notaire à Vertou, en Loire-Atlantique. Entretiens croisés.

Quels sont les objectifs de ce stage ?

Laurent Dejoie : Il s'agit de parfaire la formation des premiers notaires cambodgiens réalisée dans leur pays en leur faisant découvrir la fonction notariale dans un pays où elle existe depuis 200 ans.

La pratique du notariat au Cambodge est-elle très différente d'avec celle en France ?

Pann Veasna : La pratique du notariat au Cambodge est différente. Les notaires cambodgiens n'ont pas les mêmes modèles d'acte. L'acte authentique électronique n'existe pas dans le système notarial, pas plus que la signature électronique. Il n'y a pas de logiciels, comme WinNot Expert, que les notaires français utilisent quotidiennement dans leur profession. Dans mon pays, le notaire n'est pas concerné par la publication foncière. Pour une demande d'informations, un état hypothécaire, il doit se déplacer auprès des offices cadastraux.

Cette formation contribue-t-elle au rayonnement du droit français ?



L. D.: Bien évidemment, elle permet « d'exporter » le droit français et plus largement le droit continental, en installant dans un pays une institution notariale qui est l'un des emblèmes de ce droit continental et en formant des juristes à ce système, en leur inculquant une culture juridique différente.

Que vous apporte ce stage en France ?

P. V.: Le stage de six mois dans l'étude notariale de Laurent Dejoie constitue une expérience très enrichissante pour ma future profession.

- Premièrement, nos deux pays partagent le même système juridique dit romano-germanique ou *Civil Law*. C'est l'occasion pour moi d'interpréter les dispositions cambodgiennes, qui ne sont pas claires, à la lumière du droit français notamment les dispositions concernant la propriété, la vente et la succession.
- Deuxièmement, le nombre des notaires au Cambodge est très limité par rapport au nombre d'habitants². Dans cette période transitoire, la plupart n'a pas beaucoup d'expérience. En observant les méthodes de travail dans cette étude, j'ai acquis une

expérience indispensable. A ce titre, je suis capable de recevoir et d'analyser des documents reçus, de rédiger des contrats relatifs à la vente immobilière et à la famille, de mettre en forme un acte authentique. J'ai appris des méthodes de gestion et de communication.

- Troisièmement, mon séjour à Vertou et mes voyages dans d'autres pays m'ont permis de mieux connaître les cultures française et européennes, très différentes de celle de mon pays. J'ai aussi pu parfaire ma pratique de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Ce type de coopération renforce-t-il la francophonie ?

L. D.: La francophonie est, au-delà du partage d'une langue, un moyen de promouvoir la diversité culturelle et donc juridique. Permettre la création d'un nouveau notariat en Asie, aux côtés des notariats chinois et vietnamien, est une action de diversité importante. ■

1. Au Cambodge, comme dans de nombreux autres pays, le nom de famille précède le prénom.

2. Le Cambodge compte environ 15 millions d'habitants.

VIE DES CHAMBRES

L'ANF DANS LE MONDE

Le dynamisme de l'ANF tient à la diversité de ses membres.

.....

Le rayonnement de l'Association du notariat francophone se fonde sur les 26 chambres notariales, disséminées dans le monde entier. Les pays membres de l'ANF sont les suivants (dans l'ordre alphabétique) : la Belgique, le Bénin, la Bulgarie, le Burkina-Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, la France, le Gabon, la

Guinée, le Luxembourg, la République de Macédoine, Madagascar, le Mali, le Maroc, l'île Maurice, le Niger, la Pologne, le Québec (Canada), la Roumanie, le Sénégal, la Suisse, le Tchad, le Togo et la Tunisie.

Pour l'ensemble des chambres notariales, la francophonie est un vecteur de coopération juridique au-delà de l'usage de la langue française.

BELGIQUE



Deux lois importantes sur la succession et la transmission du nom de famille ont été adoptées.

BÉNÉFICE D'INVENTAIRE D'UNE SUCCESSION

La loi du 12 mai 2014 permet désormais aux héritiers de renoncer également à une succession ou de l'accepter sous bénéfice d'inventaire en faisant une déclaration devant le notaire de leur choix. Jusqu'à présent, l'héritier pouvait uniquement faire cette déclaration au greffe du tribunal de première instance du lieu d'ouverture de la succession (en principe le lieu où le défunt était domicilié). Le notaire se chargera de faire inscrire cette déclaration dans le registre tenu par le greffe.

MODIFICATION DANS LA TRANSMISSION DU NOM DE FAMILLE

La loi du 8 mai 2014 a modifié le Code civil en vue d'instaurer l'égalité de l'homme et de la femme dans le mode de transmission du nom à l'enfant et à l'adopté. La loi permet désormais aux parents plus de choix en ce qui concerne le nom de l'enfant :

- soit le nom de son père, soit le nom de sa mère, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi, dans la limite d'un nom pour chacun des parents.

Le choix du nom doit être fait par les parents lors de la déclaration de naissance. Toutefois, en cas de désaccord ou d'absence de choix, l'enfant porte le nom de son père. Ce choix du nom est irrévocable ; le nom attribué à l'enfant vaut pour les enfants suivants dès lors que leur filiation est établie à l'égard du même père et de la même mère. Des mesures transitoires ont également été prévues. ●

SÉNÉGAL



RECONDUCTION DU PRÉSIDENT DIOP

De nombreux événements ont marqué le semestre notarial et juridique, notamment le renouvellement du bureau de la Chambre notariale et la promulgation du nouveau Code général des impôts.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 août 2014, Papa Sambaré Diop a été reconduit, à l'unanimité, au poste de président de la Chambre des notaires du Sénégal, pour deux années supplémentaires (2014-2016). À cette occasion, il a présenté le programme de son deuxième mandat :

- La formation des collaborateurs,
- La conquête et la consolidation de nouveaux marchés,
- La mise en place d'un comité scientifique chargé du suivi du projet de loi portant statut des notaires et du Code de déontologie.

Tous les membres de la Chambre ont été invités à s'investir dans la mise en œuvre de ces différentes actions.

Composition du nouveau bureau :

- **Président :** Papa Sambaré Diop
- **Vice-présidents :** Jean Paul Louis Sarr et Patricia Lake Diop
- **Secrétaire général :** Alioune Ka
- **Secrétaire général adjoint :** Mahmadou Aly Toure
- **Trésorière :** Aïda Diawara Diagne
- **Trésorière adjointe :** Yaye Toute Sylla Ndiaye
- **Co syndics :** Nafissatou Diop Cisse et Mamadou Dieng Tanor Ndiaye
- **Président honoraire :** Amadou Moustapha Ndiaye

ACTUALITÉS

- Le premier trimestre 2014 a été marqué par la promulgation de la loi portant nouveau Code général des Impôts.
- La Chambre des notaires a participé à la rédaction et à l'adoption des textes portant sur :
 - › La réforme du Code de procédure civile ;
 - › La pré-validation de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (CENTIF) ;
 - › La révision du règlement de procédure de la Cour commune de Justice et d'arbitrage (Ministère de la Justice). ●

LE NOTARIAT AU SÉNÉGAL



Suite aux dernières nominations, le pays compte 49 notaires, répartis sur tout le territoire : 28 à Dakar, et 21 dans les régions. ■



BÉNIN



UNE PROFESSION EN ÉVOLUTION

Avec la relecture des statuts du notariat, c'est tout le secteur qui est concerné.

RÉVISION DE L'ACTE UNIFORME SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

L'environnement notarial est rendu difficile par la révision de l'Acte Uniforme sur les sociétés commerciales. Un projet de loi est en cours d'élaboration pour être proposé aux autorités en remplacement du décret 2014-220 du 26 mars 2014 qui rend désormais facultatif le recours aux notaires pour la création des sociétés à responsabilité limitée (SARL) pour lesquelles aucun capital minimal n'a été fixé. Il s'agit d'allier le souci légitime du gouvernement de faciliter la création d'entreprises avec les besoins de sécurité que recherche tout investisseur.

STATUTS DU NOTARIAT

Le chantier de relecture des statuts du notariat progresse doucement mais sûrement pour combler les lacunes en matière :

- d'exploitation des charges en société, aujourd'hui subordonnée à la démission du titulaire de la charge avant la nomination de la société civile professionnelle (SCP) à ladite charge ;
- de répartition des compétences entre la Chancellerie et la Chambre nationale des notaires du Bénin (CNNB) dans le cadre de l'organisation des examens

professionnels : un projet d'arrêté a été soumis au garde des Sceaux à ce sujet ;

- de détermination des critères de calcul de la valeur vénale des charges notamment en cas de transmission par cause de décès.

NOUVEAU SIÈGE

Le nouveau siège de la Chambre notariale du Bénin est une réalité : un bâtiment de cinq niveaux, baptisé *La Maison du notariat*, trône au cœur de Cotonou. Toutes les activités de la CNNB s'y déroulent désormais : assemblées générales, réunions de commissions, ateliers, etc.

JUMELAGE AVEC LA HAUTE-MARNE

En marge du congrès des notaires de France, M^{es} Deguenon, présidente de la CNNB, et Girard, président de la Chambre des notaires du département français de la Haute-Marne, ont signé, le 18 juin 2014, la convention de jumelage de leurs deux chambres. Nous saluons chaleureusement le président honoraire du CSN, Jean Tarade, pour sa disponibilité constante et son accompagnement. ●

POLOGNE



LOI DE DÉRÉGULATION, NOUVEAU DÉPART 2014

Une année s'est écoulée depuis l'entrée en vigueur, en août 2013, des prescriptions de la loi de dérégulation. C'est donc la première année du fonctionnement du notariat polonais dans le cadre de la nouvelle loi Droit du Notariat. Qu'est-ce qui a changé ?

Suivant les prévisions, l'ouverture de la profession a provoqué l'augmentation du nombre de notaires, actuellement près de trois mille. Le manque de régulation du nombre d'études notariales, et même du plan d'emplacement des études sur le territoire de la Pologne, a entraîné une concentration, trop élevée, des études dans les grandes villes, sans considération des territoires éloignés de grandes agglomérations.

UNE CROISSANCE PRÉJUDICIABLE

L'augmentation du nombre des notaires et la baisse des activités notariales exacerbent la concurrence. Du coup, le Conseil national du notariat consacre une attention particulière à élargir le champ de compétences des notaires. Le KRN voit notamment une possibilité de les élargir par la reprise auprès des tribunaux de droit commun, de tous les règlements non contentieux et la délivrance des ordres de paiement.

CONTRIBUTIONS

Le Conseil national du notariat prend activement part à tous les processus législatifs qui se déroulent au sein du Parlement. Citons notamment :

- la loi sur les prêts viagers hypothécaires,
- la modification du Code des sociétés commerciales, du Code civil, du Code

de procédure civile et de la procédure électronique de la publicité foncière.

Une grande attention est donnée par le notariat à la présentation auprès des parlementaires des solutions législatives qui peuvent faciliter le fonctionnement du système du droit polonais et s'avérer très utiles pour les citoyens, parmi lesquelles la donation en cas de décès et les procurations préventives.

INFORMATISATION

Le Conseil national est également engagé dans l'informatisation de la justice. Les notaires polonais gèrent, depuis quelques années, le registre des certificats d'héritier et le registre notarial des testaments. Ils ont acquis une expérience technologique qui les conduit à la mise en place des prochains registres électroniques. ●



QUÉBEC



ASSYST PAIEMENT, UN OUTIL AUX MULTIPLES FACETTES

Les notaires québécois ont choisi un système de transfert électronique de fonds à la fois convivial, sûr, rapide et moderne.

La Chambre des notaires du Québec vient de mettre en service « Assyst Paiement », la solution permettant aux notaires d'effectuer des transferts de fonds de façon électronique.

Cette réalisation exceptionnelle de notre ordre professionnel, unique en Amérique du Nord, confirme l'avant-gardisme du notariat québécois.

EFFICACITÉ ET SÉCURITÉ

Les objectifs fixés au départ du projet ont été atteints.

- Le premier visait à ce que la solution repose sur un mécanisme efficace et convivial. C'est le cas.
- Le second visait pour sa part à évacuer l'imprévisibilité de la réception des fonds, imprévisibilité consécutive aux problèmes liés à la compensation des transferts traditionnels.
- Autres objectifs atteints : marchands de sécurité, les notaires devaient pouvoir compter sur un outil répondant aux normes de sécurité les plus élevées qui soient, grâce notamment à l'intégration de notre signature numérique comme clef de voûte du système. Les notaires devaient aussi pouvoir se

fier de façon absolument certaine sur la disponibilité des fonds une fois ceux-ci déposés dans leur compte en fidéicomis, c'est-à-dire l'irrévocabilité de tous les dépôts effectués par l'intermédiaire d'« Assyst Paiement ».

MISSION ACCOMPLIE!

Désormais, les notaires peuvent, par exemple, déboursier en après-midi des sommes reçues dans leur compte en fidéicomis le matin même. Ce projet permet donc de conjuguer sécurité et rapidité.

DÉMATÉRIALISATION MONÉTAIRE

Dans les prochains mois, la solution permettra aux notaires participants d'éviter les décaissements par chèques, ceux-ci devenant obsolètes! Plus tard, advenant une adhésion massive des notaires à la solution, la Chambre sera en mesure d'assurer un contrôle direct et la vérification en ligne de la comptabilité des comptes en fidéicomis, avec indicateurs en temps réel des « mouvements irréguliers » rendant inutiles les audits annuels, une économie importante de ressources et d'argent pour tous. ●

ROUMANIE



FRANCOPHONIE TOUS AZIMUTS

Par la diversité des manifestations qu'elle organise la Roumanie montre une fois encore son attachement à la communauté francophone

De nombreux événements francophones ont marqué cette année dans différents domaines culturel, éducatif et universitaire :

- Citons dans le domaine du théâtre et du spectacle vivant : spectacles de théâtre de Parada, Amifran, Dramatis Personae (troupe de Baia Mare), troupe Mama Mia, *La Cantatrice chauve* par la troupe Daniel Dobre, spectacle francophonie par la troupe du lycée français et un spectacle consacré au grand acteur Patrick Dewaere ;
- La Journée internationale des Droits des femmes a été célébrée par des conférences et un concours ;
- Il y a eu aussi un concours photo, organisé par nos 3 lectorats de Bucarest, intitulé *Patrimoine à la folie*, sur la découverte du patrimoine architectural de Bucarest ;
- Clément Duhaime, administrateur de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), a inauguré le nouveau bureau régional de l'OIF pour l'Europe centrale et orientale (Breco) ;
- La faculté de médecine de l'université de médecine et pharmacie *Iuliu Hatieganu* de Cluj-Napoca a co-organisé du 24 au 27 septembre 2014 les XIX^e Jour-

nées universitaires francophones de pédagogie des sciences de la santé en collaboration avec la CIDMEF¹ ;

- Le Centre régional francophone de recherches avancées en sciences sociales (CEREFREA) a été inauguré le 7 juillet 2014 ;
- À noter enfin la conférence *PARLEment(airément)*, organisée par le collège juridique franco-roumain, l'association roumaine des boursiers du gouvernement français et l'association des étudiants et diplômés du Collège (Eurocollège).

Ces multiples manifestations ont contribué à la promotion du français qui n'est pas seulement une langue mais un véhicule de valeurs, un pont entre les sociétés, un trait d'union entre les individus. ●

1. Conférence internationale des doyens et des facultés de médecine d'expression française.



Un nouveau site Web pour l'ANF

Plus esthétique, plus dynamique, plus informatif, tel est le nouveau site de l'ANF en ligne dès le début de l'année 2015.

MIEUX INFORMER, développer les liens entre ses membres et contribuer au rayonnement du notariat francophone, tels sont les objectifs du nouveau site de l'ANF. Pour son président, Laurent Dejoie : « *Il était important de disposer d'un site plus performant au vu de l'importance d'Internet et des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans nos vies professionnelles. La nouvelle ergonomie facilite la navigation et la compréhension des multiples facettes de notre association.* »

Le site permet une découverte plus rapide de ce qu'est l'ANF. Les rubriques ont été simplifiées. « *Présentation* », « *Notaires du monde* » et « *Vie des chambres* » contribuent

à mieux connaître ses membres et leurs activités. D'un clic, vous pouvez entrer en « *Contact* » avec l'association. Le téléchargement des *Lettres de l'ANF* peut se faire dès la page d'accueil et une fonctionnalité *Rechercher* aide à trouver un article ou une information sur le site.

Plus d'informations

Mais surtout la nouvelle vitrine de l'ANF devient support d'informations, diffusées en home page sous la forme d'articles et de brèves. Une rubrique *Actualité* permet de les archiver. L'adresse du site de l'ANF est sans changement : <http://www.notariat-francophone.org/>. ■



Francophonie économique et droit

Xavier Michel a été ambassadeur de l'OIF auprès des Nations unies puis de l'Union européenne. Il a également occupé les fonctions de représentant régional de l'OIF pour l'Afrique centrale et l'Océan indien. Il présente ici sa vision du droit au service de la francophonie économique.

TOUS LES CHEMINS de la francophonie mènent au droit. Ce lien consubstantiel entre la langue, la culture et le droit prend une signification supplémentaire au moment où nos chefs d'État et de gouvernement viennent d'adopter à Dakar une stratégie économique de la francophonie.

Notariat francophone

La vitalité du notariat francophone illustre bien la capacité de la francophonie à participer activement et solidairement au développement économique de ses pays membres. L'exploitation du potentiel économique de la francophonie passe avant tout par la valorisation de son capital juridique. L'environnement juridique est déterminant, que ce soit en termes d'échanges commerciaux, d'investissements ou de développement industriel ou agricole. Nous nous félicitons des multiples initiatives que le notariat francophone a prises en faveur de l'approfondissement de l'Ohada (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires), de la sécurisation foncière ou encore de l'état civil. J'ai pu apprécier, depuis une dizaine d'années, le travail et le dynamisme remarquables de l'Association du notariat francophone (ANF), indéniablement l'un des réseaux institutionnels et non gouvernementaux qui fait le plus preuve à la fois de capacité d'initiative, d'autonomie, y compris financière, d'ancrage dans les réalités socioéconomiques et de sens du partage.

L'interpellation d'Abdoulaye Harissou

La francophonie économique peut au-



jourd'hui, à l'instar de la francophonie politique, miser sur une alliance juridique qui conjugue les principes de solidarité et de diversité, l'impératif des valeurs à celui des intérêts. Il faut cependant avoir conscience que c'est aussi une voie très exposée si l'on considère l'intimité des liens qui existent entre les enjeux juridiques du développement et ceux de la gouvernance et de la démocratie. L'ANF en a encore fait tout récemment la douloureuse expérience avec l'épreuve judiciaire qu'affronte actuellement son secrétaire général, Abdoulaye Harissou. C'est dire que la francophonie économique peut être une grande et belle ambition... à condition qu'elle serve la francophonie! ■

Accompagner le développement de l'Afrique

Cedric Sinarinzi est avocat au sein du cabinet Linklaters. Il est le président-fondateur¹ de l'African Business Lawyers'Club (ABLC), association qui œuvre activement à la promotion de la pratique des affaires en Afrique.

Quel est l'objet de l'association ?

L'ABLC est né en 2011 d'une volonté d'apporter une contribution décisive au progrès de la pratique des affaires² en Afrique autour de trois objectifs :

- développer une expertise et la transmettre aux étudiants et aux jeunes professionnels intéressés par l'Afrique ;
- communiquer en direction des investisseurs intéressés par l'Afrique ;
- faire entendre notre voix auprès des différentes parties prenantes en vue de créer un cadre d'investissements attractif et sécurisé pour les acteurs locaux et internationaux.

Qui sont les membres ?

Le Club est actuellement composé de 54 membres originaires d'une vingtaine de pays africains³ et exerçant à Paris, Londres, Luxembourg, New York, Montréal, Hong-Kong, Boston et en Afrique.

Quels sont vos résultats ?

Le soutien de nos partenaires (Medef International, PwC, Herbert Smith Freehills, Clifford Chance, Azalaï Hotels et Jeune Afrique) et



des divers intervenants prestigieux est le fruit de nos actions. Notre conférence annuelle attire régulièrement plus de 300 participants susceptibles d'investir en Afrique. Notre ancrage local et international permet aussi d'avoir un échange fructueux notamment lors des séminaires annuels de droit des affaires organisés à l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC). Nous avons par ce biais formé près de 300 personnes.

En outre, la présidente du Club (Marilia Mayaki Hamar) prévoit cette année un dispositif d'e-learning permettant d'atteindre un public plus large.

Le rayonnement de l'Afrique sera le fruit des efforts constants dans les choix essentiels. ■

En savoir plus

<http://ablcassociation.com/>

1. Avec Jacques Jonathan Nyemb

2. En anglais : Investment Climate

3. Niger, Cameroun, Sénégal, Togo, Guinée Conakry, Burundi, Rwanda, République démocratique du Congo, Congo Brazzaville, Bénin, Madagascar, Nigeria, Cap-Vert, Tchad, Côte d'Ivoire, Burkina Faso.